

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 20 JUIN 2025**

Approuvé par le Conseil d'administration du 13 octobre 2025

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
Mme Morgane Colombert	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
Mme Suzanne Morizur	Représentante des élèves
M. Derrick Tiotso Tiffe	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Absents

M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
Mme Nathalie Maquoui	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Pedro Serrano Gomes, représentant des enseignants-chercheurs de l'EIVP
Mme Florence Jacquinod, représentante des enseignants-chercheurs de l'EIVP
Mme Hajar El Karmouni, représentante des enseignants-chercheurs de l'EIVP
Mme Mathilde Allibert, cheffe de cabinet de Mme Marie-Christine Lemardeley
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
Mme Isabelle Tavernier, responsable de la formation EPS-AA d'assistant en architecture
M. Gildas Rivière, secrétaire général adjoint de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 10h10. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Présentation des nouveaux représentants du personnel

Suite aux élections qui se sont tenues le 16 et le 17 juin 2025, **Pedro Serrano Gomes** et **Hajar El Karmouni** sont représentants suppléants des enseignants-chercheurs dans les instances de gouvernance et représentants titulaires du personnel au comité social territorial. **Florence Jacquinod** est représentante titulaire des enseignants-chercheurs dans les instances de gouvernance et représentante suppléante du personnel au comité social territorial.

Jérôme Gleizes relève que le comité social territorial est un lieu important de discussion, notamment sur le statut des enseignants-chercheurs qui ne sera malheureusement pas prêt pour le prochain Conseil de Paris. **Florence Jacquinod** se réjouit que l'EIVP soit à nouveau dotée d'instances représentatives du personnel, à un moment où de grands défis se présentent pour l'école et notamment un chantier concernant la direction de l'enseignement. **Pedro Serrano Gomes** souligne que les élus du comité social territorial représentent tout le personnel et prône des échanges fluides pour œuvrer à l'épanouissement de tous et au rayonnement de l'école.

Point d'information sur l'évolution de la formation d'assistant en architecture

Isabelle Tavernier situe son intervention à J-5 de la fin de sa dernière année scolaire en tant que responsable pédagogique de l'EPS-AA, peu de jours avant la soutenance des projets de fin de cycle et la proclamation du diplôme. La formation EPS-AA accueille cette année sa 43^{ème} promotion et elle-même est diplômée de la 7^{ème} promotion. Elle est revenue à l'école en 2000 pour y enseigner, puis a assisté deux directrices successives, jusqu'à la décision de séparer la formation d'assistant en architecture des formations en arts graphiques, pour rejoindre l'EIVP. Sur proposition du précédent directeur de l'EIVP, elle a pris la responsabilité de la formation. Depuis 2013, elle a encadré la scolarité de 200 à 250 élèves qui aujourd'hui travaillent et, pour nombre d'entre eux, ont poursuivi leur formation en école d'architecture. Elle est fière d'avoir pris part à une formation qui a permis à des gens de se construire et de se structurer. Depuis deux ans, est engagée la transformation de la formation en une licence professionnelle en trois ans, avec une troisième année en apprentissage. La formation est aujourd'hui un diplôme reconnu, validé par toutes les instances : conseil d'administration de l'EIVP, conseil académique de l'université et, tout récemment, Hcéres. Un nouveau responsable pédagogique a été recruté pour poursuivre cette transformation : Roberto d'Arienzo est enseignant-chercheur, rattaché au Lab'Urba. Une nouveauté a été cette année le recrutement *via* Parcoursup. Alors que la formation recevait une centaine de candidatures par an, elle a fait l'objet de 774 vœux dans Parcoursup. Toutes les candidatures ont été classées et des oraux ont été organisés, sur deux jours, pour 200 candidats. [À la date du conseil] il y a 20 propositions acceptées, dont plusieurs candidats classés parmi les premiers à l'issue des oraux. Les profils des candidats et surtout leurs motivations ont changé, beaucoup sont intéressés par l'alternance. **Isabelle Tavernier** estime que cette évolution est fidèle à la vocation de la formation qui est d'offrir une possibilité d'ascension sociale. Il existe très peu de licences professionnelles en trois ans, peut-être deux en France. Quelques adaptations sont à effectuer, mais l'on est déjà très proche du format d'une licence professionnelle, avec un petit effectif qui permet un suivi personnalisé. La reconnaissance de la formation facilitera l'insertion professionnelle des diplômés et devrait simplifier les poursuites d'études en ENSA, qui pourront être encadrées par des conventions entre établissements. **Isabelle Tavernier** espère pouvoir revenir après avoir pris sa retraite, pour un tuilage avec Roberto d'Arienzo, pendant cette première année de découverte de la formation.

Marie-Christine Lemardeley remercie **Isabelle Tavernier** pour cette présentation humaine et sympathique. Elle salue le travail accompli pour permettre cette transformation. Elle estime que le passage en licence professionnelle peut avoir quelques inconvénients mais qu'il présente le grand avantage de s'intégrer dans le système LMD qui garantit le lien entre formation et recherche. **Jérôme Gleizes** affirme qu'il n'y a pas de plus belle reconnaissance que de terminer par la reconnaissance de la formation. Il salue l'investissement dans ce projet qu'il estime bénéfique pour les étudiants. Il appelle à conserver la philosophie de la formation et souligne l'importance de conserver des espaces de liberté pour rattraper des étudiants en difficulté. **Franck Jung** s'associe à ces remerciements. Il souligne le travail réalisé par **Isabelle Tavernier**, particulièrement dans

cette phase de transition, où elle a su constituer une équipe projet d'une grande efficacité. Alors que le milieu de l'architecture a la réputation d'être parfois compliqué, il n'y a eu aucun retour négatif.

Le conseil d'administration rend un hommage unanime à l'intervenante.

Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Point d'information sur l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens

Laurence Berry rappelle que les relations entre l'EIVP et sa tutelle Ville de Paris sont structurées par un contrat d'objectifs et de moyens signé en janvier 2024, qui couvre la période de 2022 à 2027. Le compte-rendu présenté porte sur les années 2022, 2023 et 2024. Le contrat d'objectifs définit 23 actions, 6 indicateurs de suivi et 8 indicateurs de performance, associés à 13 objectifs cibles. À la date du 1^{er} janvier 2025, six actions sont réalisées. Elles ont fait l'objet de délibérations ou de présentations au conseil d'administration, sauf peut-être le renouvellement de l'accréditation des deux Mastères spécialisés par la Conférence des grandes écoles, qui a été obtenue en 2023 pour la durée maximale de 6 ans. Ces deux formations sont placées sous la responsabilité académique d'enseignants-chercheurs de l'École : Mohamed Chachoua pour le MS Urbantic et Marc Vuillet pour le MS Urbeausep. Une action a été réalisée avec un résultat inférieur à l'objectif : le renouvellement de l'accréditation du titre d'ingénieur, qui a été obtenue pour une durée restreinte à trois ans au lieu de la durée maximale de cinq ans qui était visée. Neuf actions sont bien avancées, dont trois ont déjà été largement évoquées devant le conseil d'administration : la reconnaissance nationale de la formation d'assistant en architecture, la structuration des parcours professionnels des enseignants-chercheurs et la constitution d'un pôle de formation en génie urbain fédérant l'école d'ingénieur et les formations universitaires de premier et deuxième cycle. Les six autres concernent des processus internes de l'École ; leur avancement est retracé dans le rapport. Cinq actions sont initiées ou engagées. La constitution de centres de compétence thématiques pour accompagner les évolutions des programmes de formation a été lancée en 2023 mais souffre actuellement d'un manque de ressource humaine pour porter le projet. La structuration des partenariats entreprises au sein de la chaire d'enseignement fait l'objet d'un dossier à l'ordre du jour du conseil d'administration. Le projet de troisième Mastère spécialisé est porté par une enseignante-chercheuse, Asma Achnib, recrutée à la rentrée 2024. L'offre de formation continue autour des enjeux des transitions écologique et numérique est en construction, avec des réalisations en 2024 pour la DRH de la Ville de Paris. En revanche, le déploiement de cette offre en direction des collectivités autres que la Ville peine encore à se concrétiser, malgré plusieurs démarches exploratoires. Enfin, deux actions ont été retardées par manque de moyens pour mener de front tous les chantiers : la valorisation de l'engagement étudiant au-delà de l'investissement dans la vie associative de l'école et le déploiement de la méthodologie P2CA d'analyse des coûts des formations, limité depuis 2023 à la remontée des coûts de la formation sous statut d'apprenti. Le rapport diffusé aux administrateurs décrit le détail des différentes actions, présente les fondamentaux de l'École, montre comment ces éléments ont été valorisés dans la communication. Le rapport comporte, en outre, plusieurs annexes informatives.

Jérôme Gleizes invite les administrateurs à prendre connaissance du document qui constitue une référence importante.

Florence Jacquinod revient sur l'action relative aux parcours professionnels des enseignants-chercheurs. Elle exprime le souhait de voir aboutir le projet de statut des enseignants-chercheurs de la Ville de Paris, tout en plaidant pour la prise en compte des agents qui sont déjà en poste. **Marie-Christine Lemardeley** affirme être bien consciente du sujet et motivée à faire bouger les choses. **Jérôme Gleizes** invite à distinguer la question des recrutements et la question des promotions. Pour l'instant, c'est cette deuxième question qui pose problème, aussi bien pour l'ESPCI que pour l'EIVP. Il faut trouver un mécanisme de reconnaissance par les pairs, qui n'existe pas dans la fonction publique territoriale.

Florence Jacquinod demande des précisions sur les démarches vis-à-vis du Ministère de l'enseignement supérieur, évoquées dans le rapport. **Jérôme Gleizes** indique que ce point sera évoqué en fin de séance.

Marie-Christine Lemardeley est désignée comme présidente de séance pour les délibérations 2025-019 et 2025-020. **Jérôme Gleizes** se retire pour le débat et le vote.

2025-019 : Compte de gestion de l'exercice 2024

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry explique que l'EIVP n'est pas passée au compte financier unique encore cette année, en raison du changement de comptable public assignataire. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les comptes sont tenus par le Trésorier de la Trésorerie des établissements publics locaux de la DRFiP d'Ile-de-France et de Paris. Le compte de gestion fait apparaître un déficit de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement, qui s'imputent aux excédents des exercices antérieurs. Le report sur 2025 est positif sur les deux sections. Le compte de gestion comporte un état de la situation patrimoniale. Les immobilisations nettes ont augmenté, ce qui reflète un renouvellement de l'outil de travail, notamment par les travaux d'aménagement du centre de ressources des savoirs urbains. Malgré le résultat déficitaire, le fond de roulement a augmenté en raison de subventions d'investissement encore non affectées et des reversements du Fonds de compensation de la TVA sur les immobilisations créées en 2023. La trésorerie au 31 décembre est suffisante pour couvrir les dépenses jusqu'au 15 avril, comme l'établissement a pu l'expérimenter cette année.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte de gestion de l'exercice 2024 et donnant quitus au comptable public pour sa gestion est adoptée à l'unanimité. **Jérôme Gleizes**, porteur du pouvoir de **Gilles Roussel**, ne prend pas part au vote.

2025-020 : Compte administratif de l'exercice 2024

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry détaille les déterminants du résultat. La subvention de fonctionnement a été revalorisée pour prendre en compte l'évolution du loyer. Les recettes propres ont progressé, particulièrement les contributions des employeurs, grâce au déploiement de la formation par apprentissage, et les frais de scolarité acquittés par les élèves, qui atteignent presque le million d'euros. La répartition des recettes propres par formation montre que la formation d'ingénieur couvre presque ses coûts directs, tandis que les Mastères spécialisés et la formation continue dégagent une contribution à la couverture des charges générales. La formation d'assistant en architecture n'est pas encore éligible à la taxe d'apprentissage en 2024, mais va le devenir du fait de sa transformation en licence professionnelle. Il y a un effet d'optique sur les bourses de mobilité Erasmus ; le montant attribué a été surévalué et devra pour partie être remboursé, mais cela n'a pas d'incidence sur le résultat. Au niveau des dépenses de fonctionnement, le point notable est le rebond des dépenses de personnel, du fait du déploiement complet de l'offre de formation et de la résorption des vacances de poste. L'établissement est à plein effectif ce qui n'était pas le cas ces dernières années. L'enveloppe des vacances dépasse, pour la première fois, le million d'euros et l'on n'observe pas encore, sur 2024, de substitution des vacances par des heures de service des enseignants-chercheurs permanents. Sur la section d'investissement, la principale recette reste la subvention d'investissement versée par la Ville de Paris ; les dépenses réelles ont augmenté en raison des travaux de réaménagement des locaux, dont le montant s'élève à 484.000 € en 2024.

Marie-Christine Lemardeley souligne que la transformation de la formation d'assistant en architecture en licence professionnelle permettra d'accéder aux financements de l'apprentissage.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2024 et donnant quitus au président du conseil d'administration pour sa gestion est adoptée à l'unanimité. **Jérôme Gleizes**, porteur du pouvoir de **Gilles Roussel**, ne prend pas part au vote.

2025-021 : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry indique qu'il est proposé d'affecter le résultat, s'élevant à 165.650,57 €, en totalité à la section de fonctionnement du budget, en l'absence de besoin de financement sur la section d'investissement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.

2025-022 : Budget supplémentaire de l'exercice 2025

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry présente la proposition de nouvelles inscriptions en dépense. Sur la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 155.650,57 € sur le chapitre 012, nature 64131, pour permettre le remplacement de plusieurs agents en absence de longue durée. L'établissement est en plein effectif et a recruté des personnels de recherche ; de ce fait, il n'y a plus de marge sur le budget pour absorber les aléas. Le solde, soit 10.000 €, est inscrit sur le chapitre 67, nature 673, pour permettre des régularisations comptables. Sur la section d'investissement, les crédits à répartir sont supérieurs aux besoins identifiés ; leur répartition est conforme au profil de dépenses de l'établissement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité.

2025-018 : Politique de Développement durable et Responsabilité sociétale 2024-2026

Jérôme Gleizes demande au secrétaire général adjoint de présenter le projet.

Gildas Rivière présente le dispositif de labellisation DD&RS de l'enseignement supérieur, auquel l'EIVP s'est porté candidate conjointement avec l'université Gustave Eiffel. L'École avait fait partie du groupe pilote lors de la création du label en 2015, selon un précédent référentiel. Pour son nouveau dossier de candidature, l'EIVP a pu mutualiser l'axe recherche avec l'université et, plus largement, tirer parti des synergies avec l'université. Le dossier a également mis en lumière l'alignement des formations dispensées par l'EIVP avec les objectifs de développement durable, ainsi que les très bons indicateurs de l'École en matière sociale et environnementale. Les parties prenantes se sont bien mobilisées pour les auditions qui se sont déroulées au mois de mai. Dans ce contexte, il est proposé au conseil d'administration d'approuver un document retraçant la politique DD&RS de l'établissement et son plan d'actions pour les années 2024 à 2026. Les actions programmées portent sur quatre des cinq axes du référentiel : stratégie et gouvernance, formation, environnement, politique sociale, l'axe recherche étant porté par l'université. Certaines de ces actions sont déjà engagées et des jalons sont bien identifiés, avec un calendrier de présentation dans les différentes instances de l'École.

Jérôme Gleizes précise que les résultats du label sont attendus pour le mois d'octobre. Les auditions ont été l'occasion de mettre en avant des éléments de la Ville de Paris et de faire comprendre aux auditeurs le positionnement singulier de l'EIVP, nourri par les politiques de la Ville et de l'université. Il relève qu'une chercheuse de l'EIVP, Soukayna El Ouali, a fait sa thèse sur le processus d'institutionnalisation du développement durable dans l'enseignement supérieur ; il estime, pour sa part, que le dispositif de labellisation est plus administratif qu'anthropologique. **Franck Jung** souligne l'importance de la formalisation dans les critères du label ; certains éléments n'avaient pas été formalisés par l'École parce qu'ils semblaient naturels. L'approche très intégrée du développement durable dans les enseignements n'avait ainsi pas complètement été perçue ; les auditeurs portaient de l'hypothèse de modules dédiés à ces questions. **Jérôme Gleizes** confirme que l'audit privilégie des critères de progression sans suffisamment prendre en compte le niveau déjà atteint. Il souligne l'importance de la participation des étudiants.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant la politique de Développement durable et Responsabilité sociétale pour les années 2024 à 2026 est adoptée à l'unanimité.

2025 – 023 : Règlement de scolarité 2025-2026

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung présente les modifications apportées au règlement. Le rythme d'alternance des élèves-ingénieur sous statut d'apprenti et le programme des études des Mastères spécialisés Urbantic et Urbeausep sont mis à jour. La première année de la formation d'assistant en architecture sera régie par les règles générales applicables aux licences professionnelles, avec des modalités de contrôle des connaissances spécifiques. Le

règlement de scolarité a été mis en cohérence sur ce point. Enfin, les dispositions particulières de la licence professionnelle « assistant à chef de projet en aménagement de l'espace » ont été retranchées du règlement, cette formation étant suspendue à compter de la rentrée 2025. Le règlement renvoie au site internet de l'université Gustave Eiffel pour le règlement des études des formations universitaires en génie urbain (licence générale, licences professionnelles et masters).

Laurence Berry signale qu'une modification a été demandée lors de la présentation du règlement de scolarité au conseil académique de l'université, le 19 juin. Cela concerne la formation d'assistant en architecture ; il s'agit de rétablir la possibilité d'une deuxième session pour les élèves défaillants, y compris en cas d'absence en cours magistral. Le règlement de cette formation met l'accent sur la présence en cours, mais le conseil académique a rappelé que la deuxième session est de droit pour les étudiants.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de scolarité de l'année 2025-2026 est adoptée à l'unanimité.

2025 – 024 : Avenant n°5 à la convention avec l'ENGEEES relative au Mastère spécialisé Urbeausep

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry précise que l'avenant porte sur l'aspect financier du partenariat. Le Mastère spécialisé Urbeausep a été lancé en 2015, en partenariat avec l'école de l'eau et de l'environnement de Strasbourg. Cette formation a trouvé son public et a accueilli, en 2023-2024, un effectif record de 31 élèves, ce qui a déclenché la clause de la convention relative au partage du résultat excédentaire. La convention prévoyait un partage à parts égales de ce résultat, ce qui va conduire l'EIVP à reverser 30.100 € à l'ENGEEES cette année. Pour l'avenir, les deux écoles se sont rapprochées et ont convenu d'une répartition d'un éventuel futur excédent à 80% pour l'EIVP et 20% pour l'ENGEEES, plus cohérente avec l'engagement de chacun des partenaires dans la formation. L'avenant qui est présenté porte sur cette nouvelle répartition.

Franck Jung explique ce recrutement exceptionnel de 2023 par les fluctuations dans les politiques d'attribution de visas, impactant cette formation qui recrute essentiellement à l'international.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un 5^{ème} avenant à la convention entre l'EIVP et l'ENGEEES, relative au Mastère spécialisé Urbeausep, est adoptée à l'unanimité.

2025 – 025 : Convention-type d'adhésion à la chaire « ingénierie des systèmes urbains »

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung rappelle que l'objectif de cette chaire multi-partenaires, déjà évoquée devant le conseil d'administration en juillet 2024, est d'améliorer la qualité des enseignements, de consolider les flux de recrutement pour les entreprises partenaires et de développer une offre de formation continue ciblée. Les partenaires bénéficient d'une visibilité auprès des étudiants et d'une influence sur les contenus pédagogiques à travers des événements de networking et des échanges lors du comité de pilotage de la chaire, qui pourront ensuite être proposés au conseil de perfectionnement de l'EIVP. Les discussions sont favorablement avancées avec plusieurs entreprises et collectivités locales. Le soutien du secrétariat général de la Ville de Paris a été sollicité pour mobiliser des entreprises stratégiques. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le projet de convention-type d'adhésion en vue de signatures à la rentrée 2025.

Jean Cambou indique que l'avis du service juridique de la direction de l'attractivité et de l'emploi sur ce montage a été demandé mais n'a pas pu être rendu dans les délais.

Franck Jung souligne la nécessité d'un travail de structuration pour intégrer le mécénat de compétences dans la formation. Il s'agit, pour partie, de donner un cadre à des interventions qui existent déjà, mais il y aura aussi des propositions nouvelles des entreprises partenaires qu'il faudra mettre en cohérence avec les autres enseignements.

Jérôme Gleizes perçoit une difficulté dans le caractère hybride entre public et privé, qui pourrait être relevée lors du contrôle de légalité. Il fait le parallèle avec une autre opération de la Ville de Paris et souhaite éviter que le projet soit bloqué pour des raisons administratives.

Franck Jung fait observer que le mécénat de compétences pourra également être mobilisé dans les Mastères spécialisés. **Jérôme Gleizes** voit aussi la possibilité de développer des recherches-actions avec les entreprises, de manière plus fluide.

Florence Jacquinod invite à discuter le texte plus largement avec les enseignants-chercheurs et à tempérer les éléments de présentation qui suggèrent une influence directe des entreprises sur le contenu des enseignements. **Jérôme Gleizes** souligne le rôle central du conseil de perfectionnement et l'importance de garantir l'indépendance académique de l'École vis-à-vis des employeurs privés et de la tutelle. **Florence Jacquinod** s'interroge sur les conditions de participation des mécènes à l'évaluation des enseignements. **Pedro Serrano Gomes** souligne l'importance de sauvegarder le travail de coordination pédagogique des enseignants-chercheurs ; il ne lui semble pas judicieux de déléguer cette coordination à un partenaire. **Franck Jung** relève que ce modèle existe dans d'autres écoles et reconnaît qu'il exige une cohérence pédagogique forte. **Jérôme Gleizes** invite les représentants du corps professoral à formuler leurs observations par écrit.

Le texte de la délibération est complété comme suit : « Le directeur est chargé d'en assurer la mise au point *[du texte de la convention d'adhésion]* en lien avec les services juridiques de la Ville de Paris et les autres instances de la régie EIVP ».

Au terme de cet échange, la délibération approuvant la création de la chaire multi-partenaires « ingénierie des systèmes urbains » et approuvant le texte de la convention d'adhésion, complétée comme indiqué ci-avant, est adoptée à l'unanimité.

2025 – 026 : Convention avec l'université Gustave Eiffel relative au financement d'une mission dans le cadre de la saison France-Brésil

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry indique que l'EIVP bénéficie d'un financement de 5.000 € pour une mission dans le cadre de la saison croisée France-Brésil. La mission inclut la participation à des rencontres institutionnelles à São Paulo le 26 septembre et à Rio de Janeiro le 30 septembre, ainsi que la participation aux deux grands salons étudiants qui auront lieu les 27 et 28 septembre à São Paulo et les 30 septembre et 1^{er} octobre à Rio, dans lesquels la France sera le pays invité d'honneur. Elle permettra de resserrer les liens avec les nombreux partenaires académiques de l'École (Universidade Federal de Minas Gerais, Universidade Estadual de Campinas, Universidade Federal do Rio Grande de Norte, Universidade Federal de Ouro Preto, Universidade Federal de Pernambuco, Universidade Federal do Rio de Janeiro, Instituto Militar de Engenharia de Rio de Janeiro, Universidade Federal Fluminense, Universidade de São Paulo), d'engager de nouvelles coopérations et de susciter des candidats pour ses formations.

Jérôme Gleizes fait le rapprochement avec la récente visite du président brésilien Lula Da Silva à la Maire de Paris et avec la prochaine COP qui se tiendra à Bélem, aux portes de l'Amazonie et mettra l'accent sur le lien entre climat et biodiversité. Il suggère qu'un projet pourrait être développé dans ce sens par l'EIVP avec l'École Du Breuil. Il souligne que le Brésil est le pays avec lequel l'EIVP a le plus de partenariats, avec des mobilités dans les deux sens.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention entre l'EIVP et l'université Gustave Eiffel, relative au financement d'une mission dans le cadre de la saison France-Brésil, est adoptée à l'unanimité.

2025 – 027 : Convention avec la Fondation université Gustave Eiffel relative au financement d'un emploi dans le cadre de la chaire ISCI-MENA

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung évoque les objectifs de la chaire ISCI-MENA *Innovating Socially for Sustainable Cities in the Middle East and North Africa*, en partenariat avec l'agence des Nations Unies ONU-Habitat, dont le lancement

avait été annoncé lors de la séance du 14 octobre 2024 du conseil d'administration. La chaire est pilotée par l'EIVP pour l'Université Gustave Eiffel. Elle a pour mission d'encourager le dialogue, la recherche et les solutions pratiques pour le développement urbain durable, avec un accent particulier sur l'innovation sociale et son rôle dans la transformation des villes pour qu'elles soient plus inclusives et résilientes. La coordination de la chaire est assurée par Amina Béji-Bécheur, directrice des relations internationales et du développement de l'EIVP, conjointement avec ONU-Habitat. Les actions de la chaire s'insèrent dans les priorités régionales définies par ONU-Habitat pour chacun des pays de la zone Moyen Orient – Afrique du Nord (reconstruction, planification urbaine, résilience face au changement climatique, droit au logement, stratégies territoriales de développement durable, accès aux services de base). Des projets pilotes ont été initiés en Tunisie et des discussions sont engagées avec des acteurs locaux en Egypte. Le développement de la chaire bénéficie d'un soutien financier de la Fondation Université Gustave Eiffel, fondation partenariale créée le 15 novembre 2022. La Fondation apporte une aide au démarrage à la chaire ISCI-MENA en finançant un emploi d'ingénieur d'études sur trois ans, pour un montant maximal de 90.000 €. Le soutien de la Fondation représente 40% du budget de la chaire sur la période.

En écho à la délibération précédente, **Jérôme Gleizes** suggère la possibilité d'une extension des actions de la chaire ISCI, au-delà de la zone Moyen Orient – Afrique du Nord, vers le Brésil.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention entre l'EIVP et la Fondation université Gustave Eiffel relative au financement d'un emploi dans le cadre de la chaire ISCI-MENA, est adoptée à l'unanimité.

2025 – 028 : Tarif des vacances et conditions de recrutement des vacataires

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung présente la modification apportée aux conditions de recrutement des vacataires, prenant en compte la possibilité désormais prévue par la loi de prolonger jusqu'à 70 ans l'activité dans un emploi public, ainsi que la refonte du barème de rémunération des vacances d'enseignement. Le barème est rendu plus lisible par l'adoption de codes signifiants et des valeurs exprimées en heures d'encadrement de travaux dirigés (HETD), dont la valeur est inchangée par rapport au précédent barème. Certaines prestations, notamment liées à la coordination d'enseignements et au tutorat de stages, sont forfaitisées et un forfait de rémunération est créé pour le suivi personnalisé des apprentis. Les équivalences d'HETD sont harmonisées avec les pratiques de l'université Gustave Eiffel, en tenant compte des spécificités de la formation d'ingénieur. À noter également que les enseignements dans le diplôme d'établissement d'assistant en architecture étaient rémunérés selon un tarif spécifique, équivalent à 0,79 HETD par heure d'encadrement pédagogique, toutes modalités confondues. Du fait de la transformation de la formation en parcours de licence professionnelle, les enseignements seront désormais rémunérés selon le barème général, tenant compte de la nature de la prestation (cours, TD, TP, jury etc.). Ce changement s'appliquera, en 2025-2026, à la première année de la formation, et sera étendu progressivement aux trois années du cycle. Toutes choses supposées égales par ailleurs, le coût supplémentaire induit est estimé à 27.000 € pour la première année de mise en œuvre de la réforme et à 80.900 € en vitesse de croisière.

Pedro Serrano Gomes salue le travail qui a été fait pour traiter cette question de manière collective. Ce travail apporte de la clarté pour les vacataires mais aussi pour les titulaires, dont les services d'enseignement sont établis sur les mêmes bases. Il attire l'attention sur la suppression de la rémunération des corrections qui pourrait provoquer des départs et aura un impact sur l'attention portée aux évaluations, voire sur les modalités de contrôle des connaissances. **Jérôme Gleizes** évoque l'impact du recours à l'intelligence artificielle sur le travail de correction. **Florence Jacquinod** invite à soigner la communication vis-à-vis des intervenants. **Franck Jung** propose de rédiger un message d'information commun qui devra être relayé par chaque responsable de semestre ou de formation auprès de ses intervenants.

Au terme de cet échange, la délibération fixant le tarif des vacances et modifiant les conditions de recrutement des vacataires est adoptée à l'unanimité.

2025 – 026 : Convention avec la société BBC Studios relative à la mise à disposition de locaux

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry présente la convention ayant pour objet de définir le tarif et de préciser les conditions d'occupation des locaux de l'école par un tournage réalisé par la société BBC Studios au mois d'août 2025. La recette s'élève à 36.740 € pour 11 jours de tournage. Les locaux de l'EIVP sont utilisés comme base logistique et ne seront pas visibles à l'écran. La mission Cinéma de la Ville de Paris a été consultée sur les conditions de cette opération.

Pedro Serrano Gomes recommande, si l'opération se réalise, de bien informer le personnel des conditions de travail pendant cette période et des mesures de précaution à prendre, concernant notamment leurs effets personnels.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention entre l'EIVP et la société BBC Studios, relative à la mise à disposition de locaux, est adoptée à l'unanimité.

2025 – 017 : Subvention à l'association Bureau des arts de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise qu'il s'agit d'une subvention sur projet, destiné à financer les transports pour un voyage organisé par l'association, comme chaque année, dans une capitale culturelle européenne. Cette année, les étudiants se rendront à Turin pour découvrir le patrimoine et la vie culturelle de cette ville du nord de l'Italie. Conformément à l'habitude prise depuis trois ans, le trajet se fera en train. Le montant de la subvention a été revalorisé pour prendre en compte le coût de ce mode de transport.

Sollicitée par le président, **Suzanne Morizur** indique que, malheureusement, les apprentis ne pourront pas participer à ce voyage, ni aux autres voyages qui sont organisés par les associations étudiantes, à des dates qui coïncident avec les périodes en entreprise.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention d'un montant de 8.000 € à l'association Bureau des arts de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Franck Jung revient sur les démarches engagées auprès des ministères de l'enseignement supérieur et de la transition écologique. Deux courriers co-signés par **Jérôme Gleizes**, **Marie-Christine Lemardeley** et **Gilles Roussel** ont été envoyés à ces ministres, pour les alerter sur l'accréditation restreinte du titre d'ingénieur EIVP et demander leur aide pour répondre à l'injonction de la Commission des titres d'ingénieur (Cti). Une réunion s'est tenue le 13 juin au Ministère de la transition écologique, avec le directeur du cabinet de la ministre et son adjointe. Le niveau de la réunion marque une considération pour le sujet. Il est proposé une meilleure intégration de l'EIVP au réseau des écoles du ministère, ce qui lui donnerait accès à des projets menés conjointement par des écoles du réseau. Les discussions financières s'annoncent plus complexes, le ministère ayant subi des arbitrages budgétaires défavorables. Les interlocuteurs ont découvert, à cette occasion, la contribution du ministère à l'organisation du concours Mines-Télécom (500.000 € par an), dont une partie est refacturée à l'EIVP en fonction du nombre de places offertes (~160.000€ par an). Cette subvention avait été mise en place lors de l'intégration des oraux du concours TPE-EIVP au concours Mines-Télécom en 2020 et se voulait transitoire pour permettre l'équilibre du concours. Les interlocuteurs ont convenu que ce versement mérite d'être expertisé, d'autant qu'aucun autre ministère ne participe au financement du concours.

Franck Jung précise que le Ministère de l'enseignement supérieur n'a pas encore réagi.

Morgane Colombert rappelle que l'EIVP est très attachée au maintien de l'affiliation au concours Mines-Ponts et estime que cela ne doit pas être une piste d'économie. **Jérôme Gleizes** met en avant la transformation des classes préparatoires et le changement des stratégies des étudiants. Il rappelle qu'en 2024 de nombreuses écoles n'ont pas pu remplir les places proposées au concours, même si l'EIVP a été épargnée. Il évalue favorablement la relation avec le Ministère ; il lui semble logique que l'École prenne place dans ce réseau avec l'ENTPE, l'ENGEES, l'ENSG. La piste d'ouvrir trois places pour des élèves fonctionnaires

de l'État a été évoquée et lui semble prometteuse. Il fait observer que le génie urbain a été pionnier dans l'approche systémique qui est aujourd'hui celle du ministère. Il tire un bilan positif de cette réunion.

Laurence Berry revient sur la question du concours en soulignant l'intérêt pour une école d'avoir une visibilité post-bac, dès lors que le recrutement post-prépa est devenu minoritaire dans les écoles d'ingénieur.

Franck Jung revient sur le réseau des écoles du ministère, en soulignant la diversité des thématiques présentes au sein de ce réseau et la complémentarité avec l'EIVP, qui traite des sujets absents ailleurs.

Franck Jung aborde ensuite la question du statut des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris. Une réunion avec la directrice adjointe des ressources humaines de la Ville de Paris est programmée le 27 juin. Quatre fiches de poste ont été établies avec les laboratoires et doivent être publiées le plus rapidement possible pour garantir ces recrutements en 2025. La solution de repli serait de recruter des contractuels via l'université Gustave Eiffel. Des comités de sélection compatibles avec les deux scénarios vont être organisés. **Florence Jacquinod** s'interroge sur la manière d'informer les candidats de cette incertitude concernant leur futur statut. **Franck Jung** dit qu'il examinera avec la DRH de la Ville ce qui peut être garanti à ce stade. **Jérôme Gleizes** estime que la publication doit intervenir impérativement avant les vacances pour ne pas mettre l'École en risque vis-à-vis de la Cti. Les principes de recrutement sont identiques dans les deux scénarios ; ce serait mieux avec le statut mais le plus important est de tenir le calendrier de la Cti.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'ayant été évoquée, la séance est levée à 12h15